



Avis sur les cours de droit en ligne ?

Par **Hanna_432**, le **31/08/2020 à 08:02**

Bonjour,rrnrnJe suis étudiante en première année de droit, j'ai manqué mes cours et je dois passer un examen intitulé "Responsabilité du fait des choses". La question est la suivante :rrnrn- Quelles sont les conditions nécessaires pour engager la responsabilité du fait des choses ?rrnrn- Peut-il s'exonérer de sa responsabilité et quels sont les effets de cette responsabilité ?rrnrnJe vais donc faire une dissertation sur ce sujet, et il y a des étapes que je dois suivre, j'ai donc fait quelques recherches sur le net et je suis tombé sur le site [Partiels-doit](#) . La méthode de dissertation en droit est évidemment très différente de celle utilisée pour les dissertations classiques. J'ai donc fait ces recherches pour ne pas faire n'importe quoi. Je ne veux pas échouer à cet examen. De plus, j'essaie de trouver mes propres expériences, donc si vous pouvez me donner votre avis et me conseiller sur les cours en ligne, je vous remerci d'avance.

Par **chaber**, le **31/08/2020 à 08:44**

BonjourrrnrnVous commencez bien mal vos études en manquant vos cours.rnrnLa responsabilité du fait des choses est du ressort de l'art 1242 du Code Civil mais il existe des clauses exonératoires que je vous laisse chercherrrnrn rnrn<https://fiches-droit.com/la-responsabilite-du-fait-des-choses>

Par **Hanna_432**, le **07/09/2020 à 07:08**

Oui, j'ai mal commencé mes études... Les cours en ligne sont destinés à rattraper les cours

que j'ai manqués. Je pense que oui. Et j'essaie aussi de m'en sortir par moi-même.rnrnEn passant, merci beaucoup pour votre aide, J'ai suivi votre lien et cela m'a aidé à compléter ce qui manquait.